

## INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

## Communiqué de presse

## DIFFÉREND RELATIF À LA DÉLIMITATION DE LA FRONTIÈRE MARITIME ENTRE MAURICE ET LES MALDIVES DANS L'OCÉAN INDIEN (MAURICE/MALDIVES)

## **OUVERTURE DES AUDIENCES PUBLIQUES LE 17 OCTOBRE 2022**

Par ordonnance du 18 août 2022, le Président de la Chambre spéciale du Tribunal constituée pour connaître du *Différend relatif à la délimitation de la frontière maritime entre Maurice et les Maldives dans l'océan Indien (Maurice/Maldives)*, M. le juge Paik, a fixé au lundi 17 octobre 2022 la date d'ouverture de la procédure orale en l'affaire. Une copie de l'ordonnance peut être consultée sur le site Web du Tribunal.

Le programme détaillé des audiences sera affiché sur le site Web du Tribunal en temps opportun.

Les audiences, qui seront présidées par le Président de la Chambre spéciale, se tiendront dans la salle d'audience provisoire du Tribunal et seront ouvertes au public. En raison du faible nombre de places disponibles, les personnes souhaitant y assister sont priées de s'inscrire à partir du 4 octobre selon les modalités suivantes : les membres du corps diplomatique et consulaire sont priés de contacter le <u>Bureau du protocole</u> du Tribunal, le grand public est prié de contacter le <u>Service de presse</u> et les représentants des médias sont priés de remplir le <u>formulaire d'accréditation en ligne</u>.

Les audiences seront retransmises <u>en direct</u> sur le site Web du Tribunal. Un enregistrement vidéo des audiences sera disponible après chaque séance dans les <u>archives</u> des webdiffusions. Les comptes rendus des audiences seront publiés peu après sur la <u>page</u> du site consacrée à l'affaire.

NB. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels. Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (<a href="www.tidm.org">www.tidm.org</a> ou <a href="www.tidos.org">www.itlos.org</a>) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter ou à M. Robert Steenkamp : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227 ; télécopie : (49) (40) 35607-245 ; adresse électronique : <a href="mailto:press@itlos.org">press@itlos.org</a>.